

STATION DE VAL D'ALLOS 1800

COMMUNE D'ALLOS

Syndicat Mixte du Val d'Allos

TELESIEGE DE MARIN PASCAL

MEMOIRE DESCRIPTIF

SITUATION

- Destination de l'installation

Ce projet a pour objectif de remplacer le télésiège à attaches fixes 4 places de Marin Pascal existant ainsi que le téléski de l'Ubac par un appareil de conception plus fiable et plus récente offrant les avantages suivants :

- Augmentation du débit des remontées mécaniques pour accès au secteur rive gauche du domaine skiable ainsi qu'au secteur des Crous et de la liaison vers Pra Loup (3 000 pers/h contre 1 500 actuellement pour le télésiège fixe).
- Modification de l'implantation du télésiège pour permettre de desservir un maximum de pistes de ski (l'implantation actuelle desservant très peu de pistes) depuis la nouvelle zone d'arrivée sachant que la construction s'accompagne d'un réaménagement des pistes de ski pour les rendre plus accessibles aux skieurs de faible niveau.
- Fiabilisation de l'accès à cette partie du domaine skiable avec construction d'une installation correspondant au standard de la technologie débrayable actuelle ce qui permet de disposer d'une réactivité importante du constructeur en cas de panne pour fourniture de pièces neuves limitant ainsi le risque de perte d'exploitation.
- Fiabilisation de l'accès à cette partie du domaine skiable en équipant l'installation d'une double motorisation avec redondance complète de l'appareillage électrique jusqu'aux transformateurs permettant une exploitation à 66 % du débit de l'installation sur un seul moteur en cas de panne.
- Fiabilisation de l'accès à cette partie du domaine skiable avec une installation dont les véhicules permettent de garantir une exploitation avec un vent de l'ordre de 23 m/s (les véhicules des télésièges débrayables ont une très bonne tenue au vent en raison de leur poids de l'ordre de 500 kg à vide contre 160 kg pour les sièges actuels).

- Situation

Le télésiège est implanté sur la commune d'Allos dans l'emprise du domaine skiable existant de la station du Val d'Allos 1800 (voir plan de situation joint au dossier).

DESCRIPTION GENERALE

Réalisation d'un télésiège débrayable 6 places, d'un débit à terme de 3 000 p/h.

1) Station motrice amont

La gare amont est constituée d'une ossature métallique dont la couverture est habillée en bois en partie basse et elle est en appui sur 2 ouvrages de fondation en béton.

Les aires de circulation des usagers sont entièrement dégagées de toute structure mécanique et le débarquement des usagers se fait dans l'axe.

STATION DE VAL D'ALLOS 1800

COMMUNE D'ALLOS

Syndicat Mixte du Val d'Allos

TELESIEGE DE MARIN PASCAL

La station supérieure sert au débarquement des usagers dans le contour.

Un local d'exploitation abrite le poste de conduite et de surveillance et il est positionné dans l'axe de l'installation au niveau de la zone de débarquement.

Le poste transfo d'alimentation électrique est intégré dans le talus en bord de plateforme et il comprend le local des armoires de puissance du télésiège.

L'installation est équipée d'une redondance totale de la motorisation depuis le transformateur jusqu'au moteur principal. Ceci permet de fiabiliser l'exploitation avec possibilité d'exploiter à 66 % du débit nominal sur un seul moteur.

2) Station retour aval

La gare aval est constituée d'une ossature métallique dont la couverture est habillée en bois en partie basse et elle est en appui sur 2 ouvrages de fondation en béton.

Les aires de circulation des usagers sont entièrement dégagées de toute structure mécanique et l'embarquement des usagers ainsi que le débarquement des piétons se fait dans l'axe.

La tension est assurée par un système de vérin hydraulique.

Un local d'exploitation abrite le poste de surveillance.

3) Ligne

Les ouvrages de ligne sont constitués de pylônes mono fûts fixés sur des massifs bétons.

Les pylônes supportent les balanciers par l'intermédiaire de potences équipées de passerelles pour un entretien commode.

Une ligne de vie est installée le long des échelles d'accès.

Les véhicules sont équipés de dispositifs pour éviter tout risque de sous marinage des enfants sous les garde-corps (reposes pieds individuels ou quilles pour limiter l'espace sous les garde-corps) et les garde-corps comportent un dispositif de verrouillage en gare pour éviter tout risque de chute en ligne garde-corps relevé.

4) Spécificités de l'installation

Matériel :

L'ensemble des constituants de l'installation sont neufs.

Survol des pistes de ski :

STATION DE VAL D'ALLOS 1800

COMMUNE D'ALLOS

Syndicat Mixte du Val d'Allos

TELESIEGE DE MARIN PASCAL

Survol réglementaire respecté avec 1 m de neige au sol sur les pistes de ski indiquées sur le profil en long de l'installation.

Survol de bâtiment présentant des risques d'incendie :

Pas de bâtiments dans le gabarit relatif aux risques d'incendies hormis les locaux d'exploitation. Présence d'arbres de part et d'autre du layon de l'installation et survol d'une route ouverte à la circulation pendant l'exploitation du télésiège.

Le poste transfo alimentant l'installation en gare amont est positionné en bordure de la plateforme et en dehors du gabarit relatif aux risques d'incendies (pas de dispositions particulières mises en œuvre pour traitement du risque d'incendie).

Le poste transfo alimentant l'installation en gare aval est positionné en dehors du gabarit relatif aux risques d'incendies (pas de dispositions particulières mises en œuvre pour traitement du risque d'incendie).

Mesures envisagées pour traiter le risque potentiel d'incendie de la forêt de part et d'autre du layon du télésiège :

- L'installation sera équipée d'une marche incendie et une procédure d'évacuation spécifique sera établie spécifiant les modalités d'évacuation de l'installation suite à la constatation d'un départ de feu de forêt.

Mesures envisagées pour limiter le risque potentiel d'incendie de véhicule sur la route ouverte à la circulation pendant l'exploitation du télésiège :

- Le stationnement des véhicules sera interdit sous la ligne pour éviter tout risque d'incendie de ces véhicules sous les sièges.

Croisement de lignes électriques aériennes :

Sans objet.

Gabarit routier :

Respecté sur les pistes 4x4 indiquées sur le profil en long.

Croisement remontées mécaniques :

Le télésiège et le téléski existants sur le tracé seront déposés lors de la construction du télésiège neuf.

Le gabarit avec le Télécorde conservé pour passage de l'ouvrage sur le Verdon est conforme (pas d'agrés sur ce type d'installation).

Réseaux enterrés :

Les réseaux enterrés au niveau des gares et des ouvrages de ligne (alimentation électrique, réseaux d'eau...) seront déviés lors de la réalisation des terrassements.

STATION DE VAL D'ALLOS 1800

COMMUNE D'ALLOS

Syndicat Mixte du Val d'Allos

TELESIEGE DE MARIN PASCAL

Dévers latéraux :

Certaines zones du profil en long présentent un dévers significatif qui est spécifié sur le relevé terrain. Ces dévers ont été pris en compte pour la conception du profil en long de l'installation pour le respect des gabarits et des survols règlementaires côtés montée et descente ainsi que pour la conception des ouvrages de génie civil implantés dans ces zones.

5) Travaux et constructions associés à la réalisation de l'installation

La construction de l'installation neuve comprend la réalisation des travaux d'aménagements suivants qui sont localisés au droit des gares de l'installation :

- Terrassements pour implantation de la gare amont et zone de débarquement (surface totale du sol impactée par les terrassements de ~3 500 m² pour ~8 300 m³ de volume de déblai utilisés en remblai sur la piste de ski adaptée à proximité).
- Terrassements pour implantation de la gare aval et zone d'embarquement avec réalisation d'une grande plateforme commune pour le télésiège et le téléski existant de la Tardée (surface totale du sol impactée par les terrassements de ~9 000 m² pour ~35 500 m³ de volume de déblai utilisés en remblai sur les pistes du front de neige adaptées à proximité).
- Réaménagement des pistes de ski existantes pour raccordement aux plateformes d'embarquement et de débarquement du télésiège neuf avec adaptation du réseau de neige de culture existant (les travaux de pistes font l'objet d'un dossier DAAT spécifique).
- Déboisements nécessaires pour la construction du télésiège neuf (réalisation d'un layon dans la zone boisée existante en partie basse de l'installation) ~8 000 m². Les déboisements font l'objet d'un dossier de demande de défrichement spécifique.
- Construction des locaux d'exploitation amont comprenant un local de conduite au niveau de la zone de débarquement et un local enterré dans le talus en bordure de plateforme avec poste transformateur, local de puissance et groupe électrogène de secours du télésiège. L'alimentation électrique de la gare motrice amont nécessite le remplacement du poste transfo en gare aval du télésiège de Vescal par un poste transfo neuf de type enterré.
- Construction du local de conduite aval du télésiège.
- Réalisation d'une alimentation électrique HTA (~1 500 ml) enterrée pour le poste transfo au départ du télésiège de Vescal et le poste transfo neuf en gare amont du télésiège.
- Réalisation des alimentations électriques enterrées BT neuves en gare aval et gare amont pour alimentation des locaux neufs (~100 ml pour les 2 gares).
- Aménagement d'une piste d'accès pour construction des ouvrages en gare amont depuis la piste 4x4 existante sur l'arête le long du téléski du Signal. Pas de création de piste d'accès pour les ouvrages de ligne isolés qui seront construits avec utilisation de pelles araignées et hélicoptage.
- Pas de réalisation de tranchée sous la ligne (les multipaires sont aériens).
- A noter que l'aménagement de la gare aval s'accompagne du déplacement de la gare départ du téléski de la Tardée pour l'amener sur la plateforme d'embarquement commune ce qui induit un allongement de ~40 ml du téléski avec déplacement du local d'exploitation et ajout d'un pylône de ligne supplémentaire.

STATION DE VAL D'ALLOS 1800

COMMUNE D'ALLOS

Syndicat Mixte du Val d'Allos

TELESIEGE DE MARIN PASCAL

- A noter que l'aménagement de la gare aval s'accompagne aussi du démontage du télésiège à attaches fixes 4 places des Chauvets (pour raison de manque de place). Ce télésiège étant remplacé par 2 tapis neige permettant de faciliter l'accès des skieurs de niveau débutant au front de neige, de faciliter le transport des piétons pour retour vers le parking, de dégager la surface de ski sur les pistes du front de neige et de libérer l'espace visuel dans cette zone (les tapis avec galerie ne font que ~3,5 m de hauteur contre ~15 pour les pylônes existants du télésiège).
- Dépose des constituants du télésiège fixe 4 places de Marin Pascal existant avec évacuation de l'ensemble du matériel pour ferrailage et recyclage et enfouissement des têtes des massifs bétons de fondation.
- Dépose des constituants du téléski de l'Ubac existant avec évacuation de l'ensemble du matériel pour ferrailage et recyclage et enfouissement des têtes des massifs bétons de fondation.
- Dépose des constituants du télésiège fixe 4 places des Chauvets existant avec évacuation de l'ensemble du matériel pour réutilisation et enfouissement des têtes des massifs bétons de fondation.
- Ces 3 démontages permettent de limiter l'impact visuel des remontées mécaniques sur ce secteur avec seulement ~17 pylônes pour le projet contre 31 actuellement (14 pour le télésiège de Marin Pascal existant, 5 pour le télésiège des Chauvets et 12 pour le téléski de l'Ubac à démonter).
- Locaux d'exploitation existants : Les locaux d'exploitation existants des télésièges et du téléski à démonter sont détruits avec évacuation pour recyclage de l'ensemble des gravats ou stockés pour récupération par l'exploitant (seulement pour les locaux en bois transportables).
- Pas de nécessité d'aménagement des pistes 4x4 d'accès existantes en gare aval et amont des installations existantes à démonter (pistes déjà existantes).

STATION DE VAL D'ALLOS 1800

COMMUNE D'ALLOS

Syndicat Mixte du Val d'Allos

TELESIEGE DE MARIN PASCAL

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Constructeur	:	Non désigné
Télesiège à attaches débrayables	:	6 places
Longueur suivant la pente	:	1 950,37 m
Dénivelée	:	507,00 m
Station motrice	:	Amont
Station de tension	:	Aval
Sens de montée	:	gauche
Débit à terme	:	3 000 sk/h
Débit provisoire	:	2 500 sk/h
Nombre de sièges	:	~104 au débit à terme dont 6 en gares
Vitesse	:	5,5 m/sec maxi
Embarquement	:	Dans l'axe
Débarquement	:	Dans le contour
Conditions d'exploitation descente	:	100% montée 0 %
Exploitation descente	:	sans objet
Période d'exploitation	:	hivernale
Exploitation nocturne	:	non
Niveau terrain plate-forme embarquement (TN) :		1 837,00 m
Niveau terrain plate-forme débarquement (TN) :		2 344,00 m

STATION DE VAL D'ALLOS 1800

COMMUNE D'ALLOS

Syndicat Mixte du Val d'Allos

TELESIEGE DE MARIN PASCAL

LISTE des INTERVENANTS

Maître d'Ouvrage :	Syndicat Mixte du Val d'Allos Hôtel du Département 13, rue du Docteur Romieu, BP 216 04003 DIGNE LES BAINS Tél : 04 92 30 06 24 Fax : 04 92 30 08 78	Représenté par H. LYONS
Exploitant :	Val d'Allos Loisirs Développement Immeuble Le Val Benoît 04260 FOUX D'ALLOS T : 04 92 83 81 44 F : 04 92 83 89 57	Représenté par G. BRACALI
Maître d'œuvre :	E.R.I.C 13 Bis rue de la Tuilerie 38170 SEYSSINET Tél : 04 38 12 35 10 Fax : 04 76 70 19 88	Représenté par L. ARLAUD
Constructeur :	Non désigné à ce jour	
Génie civil, montage :	Non désigné à ce jour	
BCT :	Non désigné à ce jour	
Géotechnicien :	SAGE BP 17, 2 Rue de la Condamine 38610 GIERES Tél : 04 76 44 75 72 Fax : 04 76 44 20 18	Représenté par M. CAMUS